

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.10.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 29.10.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** **LIQUISEAL 1C SF**

- **UFI:** 7SJ0-30JP-800C-0WGQ

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée: Seulement pour les utilisateurs professionnels!

- **Emploi de la substance / de la préparation** Étanchement

- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

CARLISLE Construction Materials GmbH

Nöldekestraße 4 a

21079 Hamburg

Deutschland / Germany

Telefon: +49 (0)40 7889330

E-Mail: info@ccm-europe.com

- **Service chargé des renseignements:** Research and Development

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**



RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS07

- Mention d'avertissement Attention

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate benzotriazole derivatives

- Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

CH_FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.10.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 29.10.2021

Nom du produit: LIQUISEAL 1C SF

(suite de la page 1)

- Indications complémentaires:

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Préparations

- **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

- Composants dangereux:

CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Reg.nr.: 01-2119513215-52	triméthoxyvinylsilane Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332	0,5-2,5%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2 Reg.nr.: 01-2119489379-17	dioxyde de titane Carc. 2, H351	0,5-2,5%
CAS: 1065336-91-5 Numéro CE: 915-687-0 Reg.nr.: 01-2119491304-40	Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate Repr. 2, H361f; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1A, H317	≥0,5-<1%
ELINCS: 400-830-7 Numéro index: 607-176-00-3 Reg.nr.: 01-0000015075-76	benzotriazole derivatives Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1, H317	≥0,5-<1%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

- Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas de symptômes prendre un traitement médical

- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Protéger l'oeil intact.

- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.10.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 29.10.2021

Nom du produit: **LIQUISEAL 1C SF**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

- 5.3 Conseils aux pompiers

- **Équipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux

Veiller à une aération suffisante.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage:

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.

- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Stocker au sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Température de stockage recommandée: 5 - 30 ° C

- **Classe de stockage:** 10

(suite page 4)

CH_FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.10.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 29.10.2021

Nom du produit: **LIQUISEAL 1C SF**

(suite de la page 3)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
 - Si elle est utilisée correctement et dans des conditions normales, une protection respiratoire est pas nécessaire.
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
 - Filtre A/P2
 - Des dispositifs de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés selon la norme (DIN EN 141)
 - Assurer une ventilation complète pendant et après le traitement / durcissement car le méthanol est séparé pendant le durcissement.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

- Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
- Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
 - Matériaux recommandés:
 - Butylcaoutchouc
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm
 - Temps de pénétration (min.): < 480
 - Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
 - Caoutchouc nitrile
 - épaisseur recommandée: $\geq 0,1$ mm
 - Temps de pénétration (min.): < 10
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes et protection du visage - Classification selon la norme EN 166

(suite page 5)

CH_FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.10.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 29.10.2021

Nom du produit: **LIQUISEAL 1C SF**

(suite de la page 4)

- **Protection du corps:** protection étanche (EN 13034)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Couleur:	Selon désignation produit
- Odeur:	Caractéristique
- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
- Inflammabilité	Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion	
- Inférieure:	Non déterminé.
- Supérieure:	Non déterminé.
- Point d'éclair	88 °C (DIN ISO 2719)
- Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Température de décomposition:	Non déterminé.
- pH	Non déterminé.
- Viscosité:	
- Viscosité cinématique à 20 °C	6.500 mm ² /s
- Dynamique:	Non déterminé.
- Solubilité	
- l'eau:	Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative	
- Densité à 20 °C:	1,3 g/cm ³
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.

- 9.2 Autres informations

- Aspect:	
- Forme:	Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:	
- Solvants organiques:	0,1 %
- VOC (CE)	1,00 %
- VOCV (CH)	1,01 %
- Changement d'état	
- Taux d'évaporation:	Non déterminé.

- Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles	néant
- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	néant
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 6)

CH_FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.10.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 29.10.2021

Nom du produit: **LIQUISEAL 1C SF**

(suite de la page 5)

- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant
- Peroxydes organiques	néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
- Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Hydrolysé en méthanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral	LD50	7.340-7.460 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	3.460-4.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	16,79 mg/l (rat)

1065336-91-5 Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

Oral	LD50	3.230 mg/kg (rat) (OECD-guidline 423)
Dermique	LD50	>3.170 mg/kg (rat) (OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity))

benzotriazole derivatives

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

CH_FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.10.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 29.10.2021

Nom du produit: **LIQUISEAL 1C SF**

(suite de la page 6)

- 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

NOEC	28 mg/kg (<i>Daphnia magna</i>) (21d)
EC50	>100 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (OECD 202)
EC50	297,2 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (24h)
EC10	1,1 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>) (3h; acute)
	32 mg/l (<i>Selenastrum capricornutum</i>) (7d; acute)
EC50	>100 mg/l (<i>DESMODESMUS SUBSPICATUS</i>) (72h; Growth Inhibition Test; acute)
	>100 mg/l (<i>daphnia</i>) (48h; Watery twigs acute)
	168,7 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (48h)
EC50	210 mg/l (<i>Selenastrum capricornutum</i>) (7d; static acute)
LC 50	191 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Regenbogenforelle)) (96h acute)
LC50	>100 mg/l (<i>Brachydanio rerio</i> (Ricefish)) (96h; static acute)
NOEC	28 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (21d)
NOEC	25 mg/l (<i>Selenastrum capricornutum</i>) (7d; acute)

1065336-91-5 Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

EC50	0,42 mg/l (ALGAE) (OECD 201)
LC50	0,9 mg/l /72 h (fish) (OECD 203 (96 hr))

benzotriazole derivatives

NOEC	100 mg/kg (<i>Eisenia fetida/foetida</i>) (56d; OECD 222)
LC50/96 h	2,8 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Regenbogenforelle)) (OECD 203; ISO 7346; 84/449/EWG,C1 stat.)
EC50	>1.000 mg/l (Belebtschlamm) (3h; OECD 209)
EC50	4 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (48h;)
EC10	10 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (72h; OECD 201)
EC50	>100 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (72h; OECD 201)
NOEC	0,78 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (21d; OECD 202, Part 2)

- 12.2 **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

CH_FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.10.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 29.10.2021

Nom du produit: **LIQUISEAL 1C SF**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales

- Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
-----------	--

17 02 03	matières plastiques
----------	---------------------

- Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

08 04 09: Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

08 04 10: Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR, ADN, IMDG, IATA néant

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR, ADN, IMDG, IATA néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR, ADN, IMDG, IATA

- Classe néant

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement

- Marine Pollutant: Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

- "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

CH_FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.10.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 29.10.2021

Nom du produit: LIQUISEAL 1C SF

(suite de la page 8)

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)

- **VOC (CE)** 1,00 %

- **VOCV (CH)** 1,01 %

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité publiée est également conforme à la réglementation.

Annexe I du règlement (UE) no. 453/2010 et l'annexe II du règlement (UE) no. 2020/878.

- Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:** research & development

- **Contact:** research & development

- **Date de la version précédente:** 29.10.2021

- **Numéro de la version précédente:** 2

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- Sources

- www.echa.europa.eu

- www.baua.de

IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance:

- www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-stoffdatenbank/index.jsp

(suite page 10)

CH_FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.10.2021

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 29.10.2021

Nom du produit: **LIQUISEAL 1C SF**

(suite de la page 9)

- www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-dnel-liste
- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH_FR